
Championnats suisses Juniors 2019/2020

Informations aux équipes

La NKI promulgue les directives suivantes après discussion avec la MKI et en se basant sur le règlement du volleyball.

Pour toute désignation de fonction de personne dans ce texte, uniquement la forme féminine sera utilisée et est valable pour le genre masculin comme pour le genre féminin.

Sommaire

1	DATES	2
2	TOURNOIS CHSJ	2
2.1	INSCRIPTION	2
2.2	INFORMATION AVANT LE TOURNOI	2
2.3	SUR PLACE	3
2.4	FACTURE FINALE	3
3	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
3.1	Coûts CHSJ	3
3.1.1	CHS M13	3
3.1.2	1e et 2e journée des CHSJ (M15/M16 - M23)	4
3.1.3	Swiss Volley Final Four (M15/M16 - M23)	4
3.2	COMPOSITION DES ÉQUIPES	5
3.3	LICENCES	5
3.4	MATÉRIEL	5
3.5	TECHNICAL MEETING	6
3.6	DISTINCTIONS	6
3.7	VOL / ASSURANCES	6
3.8	SAMARITAINS / PHYSIOTHÉRAPEUTES	6
3.9	JURY DE LA COMPÉTITION	6
3.10	DIVERS	6
4	MÉDIAS ET COMMUNICATION	7
4.1	WORDING	7
4.2	RÉSEAUX SOCIAUX	7
4.3	GRAPHIQUES	7

1 Dates

Les dates pour les CHSJ ont été fixées lors de la séance de la NKI en mai 2019 et sont publiées sur le site internet de SV: <https://www.volleyball.ch/fr/volleyball/championnats/championnats-suisse-juniors/saison-20192020/>. Du point de vue du club, il est important de tenir compte des deux délais suivants avant chaque phase des CHSJ :

- Entrée des données administratives
- Entrée de la liste d'équipe

2 Tournois CHSJ

2.1 Inscription

- L'association régionale introduit le nom du club qualifié dans le VolleyManager et l'informe qu'il peut s'inscrire aux CHSJ.
- Le club s'inscrit pour les CHSJ dans le VolleyManager avec le login MyIndoor (login pour la commande des licences – est géré par la correspondante du club la plupart du temps).
- Le club remplit toutes les données nécessaires. Les données sont automatiquement enregistrées (il ne faut pas cliquer sur un champ « enregistrer »).

Remarque : Il faut tout de fois prendre compte le fait que le nombre de personnes inscrit sur les données administratives est signifiant pour le calcul des frais d'inscription/d'infrastructures. Aucun montant ne sera remboursé si le nombre de personnes est réduit par après.

- Dès que toutes les données sont définitives cliquez sur le champ « Confirmer l'inscription administrative définitivement » ou « Confirmer définitivement la liste d'équipe ».
- Après le délai d'inscription et/ou la confirmation définitive, les données (de l'inscription et de la liste d'équipe) ne peuvent plus être corrigées !
- Liste d'équipe : maximum 18 joueur·euse·s => Exception : M15/M16 maximum 16 joueur·euse·s et M13 maximum 12 joueur·euse·s. Veuillez également tenir compte de la règle du libéro, art. 75a du RV.
- Une équipe qui participe à la 1^e journée des CHSJ est automatiquement inscrite jusqu'au Swiss Volley Final Four, même si les données des équipes sont à confirmer individuellement pour chaque date. Si une équipe se retire après la première inscription, une amende de CHF 1'000.00 lui sera infligée (RV, VIII.15 catalogue des amendes).

2.2 Information avant le tournoi

- La plateforme de communication primaire est l'évènement Facebook créé par Swiss Volley ainsi que le site internet. Le plan des matchs y sera mis en ligne avant le CHS.
- L'organisateur envoie aux participant·e·s toutes les informations nécessaires avant le début du tournoi, y compris la facture de la caution et des frais d'inscriptions.

2.3 Sur place

- L'organisateur imprime toutes les listes d'équipes et les met à disposition des entraîneurs lors du Check-In.
- Lors du Check-In, l'entraîneur doit éventuellement réduire son cadre à 14 joueur-euse-s, resp. 12 (M15/M16) ou 8 joueur-euse-s (M13) et donner les licences. Il n'est pas permis d'ajouter des joueur-euse-s sur place !

Remarque : Le club est responsable de sa liste d'équipe – elle doit être remplie correctement et les joueur-euse-s doivent être autorisé-e-s à jouer. 3 double licences dans le deuxième club maximum sont autorisées par équipe – il est possible de mettre plus de double licence dans le deuxième club sur la liste des 18 ou des 16 (Attention : le contrôle de l'équipe pour laquelle une double licence a été livrée n'est possible que sur la licence). Celles-ci doivent être réduites à trois lors du Check-In le matin du CHSJ. La liste d'équipe est valable pour toute la journée et ne peut plus être modifiée. Tous les joueurs et toutes les joueuses sur la liste doivent être présent-e-s 30 minutes avant le début du match (mais pas lors du check-in et pas à tous les matchs). Les équipes ne peuvent pas changer les numéros attribués sur la liste d'équipe durant le tournoi. Les positions de capitaine et libéro peuvent être déterminées AVANT chaque match (avant le tirage au sort). Veuillez également tenir compte de la règle du libéro, art. 75a du RV. En cas de non-respect des règles, une équipe ou une joueuse peut être disqualifiée.

- Le contrôle des listes d'équipes et des licences se fait par l'arbitre (ou par l'organisateur pour les M13) AVANT le premier match. Les licences seront gardées durant le tournoi et rendues à la fin uniquement.
- L'entraîneur signe le code de conduite sur place ou donne le code de conduite pré-imprimé et signé lors du Check-In (à télécharger sur: <https://www.volleyball.ch/fr/federation/services/downloads/releve/championnats-suisse/>)

2.4 Facture finale

- L'organisateur envoie un décompte détaillé avec les frais des arbitres et les coûts des éventuels dégâts au plus tard 14 jours après le tournoi.
- L'organisateur verse le montant restant dans les 21 jours après le tournoi.

3 Informations générales

Les championnats suisses juniors (CHSJ) sont des manifestations de Swiss Volley (SV). Les CHSJ sont organisés par la commission de la relève (CR). Celle-ci a attribué la réalisation des CHSJ à Swiss Volley lors de la séance du 15.05.2017.

3.1 Coûts CHSJ

3.1.1 CHS M13

En plus des coûts du trajet, des repas et d'un éventuel hébergement du vendredi au samedi, les équipes doivent s'attendre aux coûts suivants (selon RV, VIII annexes, point 11) :

- Frais de caution de CHF 500.00 à payer à l'avance. Ceux-ci seront utilisés pour les frais d'arbitrage ainsi que pour les éventuels dégâts ou vandalisme. Le reste de la caution sera remboursé par l'organisateur avec le décompte final dans les 21 jours le tournoi.
- Frais d'infrastructure de CHF 40.00 par personne (joueur·euse·s, officiel·le·s).
- Les frais d'hébergement et les repas ne sont pas compris. L'organisateur fait une proposition de menus facultative aux équipes.
- Si une équipe quitte le CHSJ avant la fin (avant la cérémonie de clôture), une amende de CHF 350.00 pour mauvais comportement lui sera imposée. Cette amende est retenue sur la caution et revient à l'organisateur.

3.1.2 1e et 2e journée des CHSJ (M15/M16 - M23)

En plus des coûts du trajet, des repas et d'un éventuel hébergement du samedi au dimanche, les équipes doivent s'attendre aux coûts suivants (selon RV, VIII annexes, point 11) :

- Frais de caution de CHF 500.00 à payer à l'avance. Ceux-ci seront utilisés pour les frais d'arbitrage ainsi que pour les éventuels dégâts ou vandalisme. Le reste de la caution sera remboursé par l'organisateur avec le décompte final dans les 21 jours le tournoi.
- Frais de participation (frais d'infrastructure) d'une valeur de CHF 100.00 à CHF 150.00 par équipe.
- Frais d'arbitrage pour le tournoi (env. CHF 190.00 à 230.00 pour la 1e journée et CHF 190.00 à 250.00 pour la 2e journée).
- Si une équipe quitte le CHSJ avant la fin (avant la cérémonie de clôture), une amende de CHF 350.00 pour mauvais comportement lui sera imposée. Cette amende est retenue sur la caution et revient à l'organisateur.

3.1.3 Swiss Volley Final Four (M15/M16 - M23)

En plus des coûts du trajet, des repas et d'un éventuel hébergement du vendredi au samedi, les équipes doivent s'attendre aux coûts suivants (selon RV, VIII annexes, point 11):

- Frais de caution de CHF 500.00 à payer à l'avance. Ceux-ci seront utilisés pour les frais d'arbitrage ainsi que pour les éventuels dégâts ou vandalisme. Le reste de la caution sera remboursé par l'organisateur avec le décompte final dans les 21 jours le tournoi.
- Frais de participation (frais d'infrastructure) d'une valeur de CHF 40.00 par personne (joueur·euse·s, officiel·le·s)

La cérémonie d'ouverture obligatoire aura lieu le samedi à 11h30 et la cérémonie de clôture – s'il n'y a pas de retard – finira à environ 19h00. Les équipes ont à leur disposition une salle d'entraînement le samedi et le dimanche (même avant la cérémonie d'ouverture) avant et/ou après leurs matchs de demi-finale et de finale – à coordonner avec les autres équipes.

- Les frais de logement et de restauration ne sont pas compris. L'organisateur peut faire une offre facultative aux participant·e·s des équipes. **Remarque : Dès cette saison et en raison de la pression exercée par certains clubs, la CRI a décidé de ne plus proposer d'offre de logement. L'organisateur ne proposera donc plus d'offre. Les équipes doivent trouver un logement par leur propre moyen en cas de qualification !**
- Frais d'arbitrage pour le tournoi (env. CHF 200.00 à CHF 230.00 par tournoi)

- Si une équipe quitte le CHSJ avant la fin (avant la cérémonie de clôture) ou arrive en retard (après la cérémonie d'ouverture), une amende de CHF 350.00 pour mauvais comportement lui sera imposée. Cette amende est retenue sur la caution et revient à l'organisateur.

3.2 Composition des équipes

- Une équipe M15/M16 ou SAR est composée de maximum 17 personnes : 12 joueur·euse·s et 5 officiel·le·s (p.ex. 1 entraîneur, 2 entraîneurs assistant, physio et médecin).
- Une équipe M17/M18-M23 est composée de maximum 19 personnes : 14 joueur·euse·s et 5 officiel·le·s (p.ex. 1 entraîneur, 2 entraîneurs assistant, physio et médecin). Tenir compte de la règle du libéro, art. 75a du RV.
- Une équipe M13 est composée de maximum 10 personnes : 8 joueur·euse·s et 2 officiel·le·s. L'entraîneuse n'a pas besoin de licence (RV Art. 214).
- Les joueur·euse·s blessé·e·s peuvent être pris en compte dans le contingent de l'équipe si le nombre de personnes maximal n'est pas atteint. Les parents/famille/connaissance ne peuvent pas être pris en compte dans le contingent de l'équipe, même si le nombre maximal de personnes n'a pas été atteint. L'organisateur n'est pas responsable de l'hébergement et des repas de ces personnes.

3.3 Licences

Lors de l'annonce des équipes (Check-In), les licences des joueur·euse·s et des officiel·le·s doivent être remises (selon RV art. 38/39). Les équipes récupèrent les licences à la fin du tournoi.

- **CHS SAR:** LLC, LLJ, LLR, LLN, LDN, LDR
- **CHS M13 :** Les joueur·euse·s doivent avoir au minimum une licence mini M13. L'entraîneur n'a pas besoin de licence (RV art. 230)
- **CHS M15/M16:** LLC, LLJ, LLR, LLN, LDN, LDR
- **CHS M17/M18 – M23:** LLJ, LLR, LLN, LDN, LDR
- Les licences seront contrôlées selon le Règlement du Volleyball art. 91, al. 2d
- En cas de licence absente, l'Art. 85 et l'annexe 15 du Règlement du Volleyball font foi.
- 3 doubles licences dans le deuxième club sont autorisées au maximum (RV art. 43, al. 3)
(Attention : le contrôle de l'équipe pour laquelle une double licence a été livrée n'est possible que sur la licence !).
- Les joueur·euse·s transféré·e·s en ligue nationale (1e ligue-NLA) (E sur la licence) sont autorisé·e·s à jouer uniquement s'elles ont le statut JFL (JFL sur licence) (RV art. 14, al. 2).

3.4 Matériel

- **CHS M15/M16-M23 :** Les balles de match et balles d'échauffement sont mises à disposition par l'organisateur.
- **CHS SAR, M13 :** L'organisateur met à disposition les balles de match. Les balles d'échauffement sont amenées par les équipes.

3.5 Technical Meeting

La participation au Technical Meeting est obligatoire pour toutes les équipes. Le contenu du Technical Meeting est le suivant :

- Présentation de la responsable de la salle, de la chef des arbitres et des entraîneurs
- Explications concernant le mode du tournoi (déroulement et plan du tournoi)
- Explications concernant le protocole des matchs (horaires d'échauffement sur le terrain, zones Warm Up, ...)
- Règles spéciales éventuelles (hommes M16 & femmes M15)
- Formation d'un jury de compétition (voir point **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**)
 - Autres informations (repas, etc.)

3.6 Distinctions

- Dans les catégories SAR et M15/M16-M23, les MVP seront récompensés. SV désigne les MVP.
- Dans les catégories M13, la meilleure équipe-arbitre sera élue. Cette élection se fait par les équipes participantes durant le tournoi.
- Chaque organisateur a le droit de distribuer des distinctions supplémentaires – à discuter au préalable avec SV.

3.7 Vol / assurances

L'organisateur et SV déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

3.8 Samaritains / physiothérapeutes

L'organisateur est responsable pour le service samaritain durant toute la durée du tournoi (exception : 1^e et 2^e journée des CHS M15/M16-M23). De plus, l'organisateur annonce le tournoi au médecin d'urgence de la région, à l'hôpital et organise des transports à l'hôpital. Les physiothérapeutes sont organisés directement par les équipes.

3.9 Jury de la compétition

Le jury de compétition, composé de la cheffe des arbitres (M13 membre du CO à la place de la cheffe des arbitres) et deux autres personnes qui font parties d'associations régionales différentes, décide immédiatement et définitivement en cas de protêt, confusion et litige. **Remarque : Après le tournoi, plus aucun recours n'est possible !**

3.10 Divers

- Les équipes M13 doivent jouer avec des maillots uniformes avec numéros.
- Uniquement les officiel-le-s ont le droit d'entrer sur la surface du tournoi.
- Extrait des CHS juniors du Règlement du Volleyball:
<https://www.volleyball.ch/fr/federation/services/downloads/releve/championnats-suisse/>

4 Médias et communication

Comme chaque année, SV ainsi que les organisateurs essayeront d'informer et de faire parler un maximum des tournois, et en particulier du Swiss Volley Final Four. SV est cependant dépendant de l'aide des clubs participants. Aidez-nous donc – faites parler de votre participation aux CHSJ et de l'évènement en lui-même dans les médias !

4.1 Wording

Les termes des deux premières journées des CHS sont «**1ère journée du CHS juniors** » et «**2e journée du CHS juniors** ». Ces deux jours **ne sont pas** des tournois de qualification, mais déjà une partie fixe du Championnat Suisse. Le terme correct du tournoi final est «**Swiss Volley Final Four**» et doit être utilisé avec l'article «le». Veuillez s'il vous plaît utiliser ces termes sur vos canaux d'information.

4.2 Réseaux sociaux

Informez et activez votre communauté ! Motivez vos joueurs participants à participer à la communication et à poster sur les réseaux sociaux. Aimez et partagez les meilleures publications sur tous vos réseaux.

Swiss Volley est actif sur Facebook (@volleyball.ch), Instagram (swiss.volley) et YouTube (Swiss Volley). Veuillez marquer Swiss Volley sur toutes les publications possibles.

Les Hashtags suivants doivent être utilisés : #SwissVolley, #volleyfinalfour, #volleyball

4.3 Graphiques

Les graphiques correspondants à chaque date des CHSJ seront mis à disposition le plus tôt possible par SV. Veuillez les utiliser pour votre communication en rapport avec chaque CHSJ !